# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 8 mars 2022 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire

Mme France Rivet, conseillère

M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller

M. Réjean Fournier, conseiller M. Daniel Laflèche, conseiller Mme Julie Cyr, conseillère M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

# 2022-03-39 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

#### 2022-03-40 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

# <u>2022-03-41 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE</u> <u>ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022</u>

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Daniel Laflèche le procès-verbal du 14 février 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers.

# 2022-03-42 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 15 février au 6 mars 2022: \$ 5, 835.81 Salaire 15 février au 8 mars 2022: \$ 21. 598.35 Comptes à payer du 8 mars 2022: \$178, 007.33 Prélèvement : \$ 22, 883.19

TOTAL: \$228, 324.68

Céline Chayer Directrice générale

# **2022-03-43 - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des états financiers.

#### 2022-03-44 - CAMP DE JOUR TARIF

Dépôt des tarifs pour le camp de jour 2022.

#### 2022-03-45 - PRIX POUR CONCOURS SCULPTURES SUR NEIGE

Gagnants du concours sculptures neige

1<sup>er</sup> prix : Hébergement à la sucrerie de la montagne,

Vanessa Allen 70 rue des cerisiers

2<sup>ième</sup> prix : Carte Canadien tire,

Julie Delattre

115 rue de la Roche

3<sup>ième</sup> prix : Certificat à l'Érablière du ruisseau,

Marie-France Bouchard

60 rue des Pins.

# <u>2022-03-46 - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE</u> L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

# 2022-03-47 - OCTROI DE CONTRAT À LA FQM POUR LA SURVEILLANCE TRAVAUX ET LABORATOIRE

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission pour la surveillance des travaux pour le prolongement de la rue Champêtre et de la rue de la Roche.

# 2022-03-48 - BASSIN INCENDIE CHEMIN ST-PHILIPPE

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec la Municipalité de St-Télesphore pour l'utilisation du bassin chemin St-Philippe en partenariat avec les Municipalité de Rivière-Beaudette et de St-Polycarpe.

Considérant que le bassin a été payé par la Municipalité de Rivière-Beaudette et St-Polycarpe;

Considérant que celui-ci est approuvé et reconnu par le schéma de sécurité incendie de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

La Municipalité de Rivière-Beaudette reconnait que les trois municipalités sont propriétaire du dit bassin à raison d'un tiers chacune.

La municipalité de Rivière-Beaudette facturera à la Municipalité de St-Télesphore un montant de \$12 469.08 qui correspond au tiers des factures.

Suite au paiement de cette dernière, la Municipalité de Rivière-Beaudette remboursera la part à la Municipalité de St-Polycarpe.

# 2022-03-49 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2022-01

Considérant la recommandation unanime des membres du CCU;

Considérant que plusieurs autres demandes similaires ont déjà été demandées et refusées qu'une autorisation créerait un précédent applicable à d'autres propriétés;

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure numéro 2022-01 pour le lot 3 766 679 appartenant à M. Stéphane Mignot.

#### 2022-03-50 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2022-02

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure numéro 2022-02 pour le lot 6 473 176 appartenant à M. Sylvain Aumais qui consiste à permettre une marge avant du bâtiment principal allant jusqu'à 4,5 mètres au lieu de 6 mètres des limites de propriété.

# 2022-03-51 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2022-03

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure numéro 2022-03 pour le lot 6 425 409 appartenant à M. Guillaume Bourgoin qui consiste à permettre le lotissement de deux terrains dérogatoires constructibles d'une superficie de 1412,1 mètres carrées et 1412 mètres carrés ainsi qu'un frontage de 25, 14 mètres et 21,93 mètres.

#### 2022-03-52 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2022-04

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure numéro 2022-04 pour le lot 3 766 460 appartenant à M. Yves Hétu qui consiste à permettre et effectuer la régularisation de l'emplacement des bâtiments accessoires notamment le garage et la remise en cours avant ainsi que la marge latérale de 0, 87 mètres pour l'abris à bateau au lieu d'un mètre.

#### <u>2022-03-53 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2022-05</u>

Considérant la recommandation unanime des membres du CCU;

Considérant que plusieurs autres demandes similaires ont déjà été demandées et refusées qu'une autorisation créerait un précédent applicable à d'autres propriétés;

Considérant que la municipalité autorise déjà des bâtiments de très grande superficie;

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser partiellement la dérogation mineure numéro 2022-05 pour le lot 5 368 423 appartenant à M. Patrick Kelly et Mme Josée Bruyère : refusé la construction d'un garage de 125 mètres carrées au lieu de 100 mètres carrés ainsi que l'ensemble des portes de 10 pieds de hauteur. Par contre permettre l'installation de portes de garage de 9 pieds pour la maison et le garage.

### 2022-03-54 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-02 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2022-02 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

# <u>2022-03-55 - REPRÉSENTANT AU M.A.D.A.</u>

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme France Rivet représentante au M.A.D.A.

# <u>2022-03-56 - RECONSTRUCTION DE LA STRUCTURE DU PONT DE LA ROUTE 338</u>

M. Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec le Ministère des Transports concernant la structure située sur la route 338 au-dessus de la rivière Beaudette.

#### 2022-03-57 - DEMANDE DE SUBVENTION MOISSON SUD-OUEST

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire une contribution de \$100.00 à Moisson Sud-Ouest.

# <u>2022-03-58 - DÉPÔT DES RÉSULTATS DES INDICATEURS DE</u> VITESSE

Dépôt des résultats des indicateurs de vitesse pour le chemin Ste-Claire et chemin de la rivière.

#### **2022-03-59 - LIGNAGE DE RUE**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refaire les lignes d'arrêt, les dos-d'âne et le lignage de certaines rues.

#### 2022-03-60 - APPUI PEUPLE UKRAINIEN

**Attendu** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**Attendu** que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**Attendu** qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**Attendu** que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**Attendu** que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**Attendu** que la volonté des élus es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**Attendu** que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par M. Réjean Fournier,

**Que** la municipalité de Rivière-Beaudette condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**Que** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**Que** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

#### 2022-03-61 - ACHAT DE TABLE DE PING PONG

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une table de ping pong en matière recyclé et de l'installer dans le parc de la Clairière.

# 2022-03-62 - PROPOSITION POUR ENTÉRINER LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE CHAMPÊTRE ET RUE DE LA ROCHE

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le protocole d'entente pour le prolongement de la rue Champêtre et la rue de la Roche avec la Cie 9202-1757 Québec Inc.

# 2022-03-63 - AVIS DE MOTION POUR LE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Réjean Fournier donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement no 2022-03 relatif à la prévention des incendies avec dispense de lecture.

# <u>2022-03-64 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-03 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES</u>

Présentation du projet de règlement no 2022-03 relatif à la prévention des incendies.

# 2022-03-65 - LETTRE D'INTENTION ÉGLISE STE-CLAIRE D'ASSISE

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer une lettre d'intention à la Fabrique St-François sur le Lac concernant l'acquisition de l'église Ste-Claire D'Assise.

### 2022-03-66 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier sentier pédestre
- Règlement des chiens
- Règlementation diverse

# 2022-03-67 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 :07 heures.

Mme Céline Chayer Directrice générale M. Patrick Bousez Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.